

A.W-B.B.

Province de Namur

Groupe Parlementaire.

PV N°3 – 2011/2012 Réunion du 3 novembre 2011

Présents : MM Trausch G., Servais C., Kivits C., Herquin P., Aigret P., Regnier M.

Excusée : Mme Porphyre C.

Invités présents : Mme Sonveaux D., MM. Ringlet J., Nivarlet J.

Excusé : M Henquet G.

Mr Trausch souhaite la bienvenue à chacun et invite l'assemblée à suivre l'ordre du jour transmis auparavant.

I. Approbation du PV N°2 de la réunion du Groupe du 13 octobre 2011

Le PV est approuvé.

II. Correspondance

JP Delchef : Mail informant de la parution de l'ordre du jour de la prochaine AG de l'A.W-B.B avec le projet de budget 2012.

Mespouille J-P : mail nous invitant à compléter l'Annuaire des membres AWBB

III. Analyse et commentaires à propos des différents PV de réunions de la FRBB et de l'AWBB.

Ch.Servais : nous a transmis le PV de la dernière A.G.de la FRBB, à laquelle il a assisté et complète ce PV par quelques commentaires. M.Regnier rappelle l'importance de la publication « régulière » des PV des réunions des A.G., C.A. et Départements de la FRBB.

G. Trausch : pt 5.5 du PV – CA du 11/10 : en attente d'une réunion avec la VBL pour application de la nouvelle réglementation chrono 24 secondes dès le 01/07/2012 ; important, notamment, pour programmer le coût du nouvel appareillage dans les budgets 2012 des clubs, villes et communes.

IV. Préparation de l'A.G. de l'A.W-B.B du 26 novembre.

Notre représentation : Mme Cl.Porphyre – MM Ph.Aigret – M.Regnier et G.Trausch

Analyse de l'ordre du jour : Tous les points sont parcourus et commentés par les membres du Groupe.

Le budget 2012 a fait l'objet d'une attention particulière : les questions plus précises seront envoyées par chacun auprès de Ph.Aigret pour transmission à la Commission financière (réunion du 9 novembre) et au trésorier général, pour ce 07/11 au plus tard.

V. Divers

- Réflexion du Groupe à propos de :

* l'application par la FRBB de l'art.171 du R.O.I.-FRBB qui fixe le nombre de joueuses étrangères pouvant être alignées en D1-Dames, dans le cas plus précis d'une joueuse à double nationalité dont l'une est considérée comme Euro assimilée (dans le cadre des accords de Cotonou).

* la non application, par certaines provinces, du Règlement AWBB, lors de la Journée JRJ du 16 octobre

Mr Trausch remercie les membres et fixe la prochaine réunion le **8 décembre 2011** à la taverne « Le 500 » à Jambes. Questions et remarques sont toujours les bienvenues.

Porphyre Claire, secrétaire

Trausch Gérard, secrétaire ff